



Attart, le 24 août 2021

Chers parents,

Voici les nouveaux tarifs concernant les repas pour cette année scolaire.

- Le ticket « surveillance tartines » 0.25€
- Le repas « complet maternelle » 4,45€
- Le repas « complet primaire » 4.55€
- Le « potage » 1.65€

Ecole d'Attart
Rue des Potiers ,308
6717 Attart

☎ 063/23 42 26

☎ 0498/222 652
Direction

🌐 www.ecoleattart.be

Comme toujours, les tickets des années précédentes restent bien entendu valables !

=> Nous proposons 2 formules pour le paiement des repas : **les tickets ou les forfaits**

1. COMMANDE des TICKETS

Toute commande de tickets peut se faire dès aujourd'hui et **exclusivement par virement bancaire** et, ce, sur le **compte** réservé aux paiements des repas :

BE64 0882 8246 9752



Voici les différentes possibilités de commandes :

- Planche « Tartines » : 16 tickets REPAS TARTINES (bleu) :
16X0.25 € = **4 €**
- Planche « Potage » : 16 tickets REPAS POTAGE (vert) : 16X 1.65 € = **26,40 €**
- Planche « Complet Mat » : 16 tickets REPAS COMPLET Maternelle (jaune) : 16X 4,45 € = **71,2 €**
- Planche « Complet Prim » : 16 tickets REPAS COMPLET Primaire (rose) : 16X 4.55 € = **72,80 €**

Vous pouvez bien entendu commander plusieurs planches à la fois, ou une demi planche si votre enfant ne dîne qu'occasionnellement à l'école. ***La communication à indiquer lors du virement est très importante***, elle doit reprendre le nom de famille + nom(s) du (des) enfant (s) + planches souhaitées (code + quantité)

Exemples de communications :

- 2 planches « Complet Primaire » pour Alain et Alex Térieur
- 1/2 planche « Potage » pour Jean Tenrien
- 1 planche « Tartines » + 1 planche « Complet Maternelle » pour Rocky Lélé
- 6 planches « Tartines » pour Alain Struman (24 € à verser)

Les comptes bancaires sont vérifiés chaque semaine et l'enveloppe contenant les tickets remise à l'ainé de vos enfants au plus vite. Je vous invite toutefois vivement à **commander un stock de tickets pour plusieurs semaines**. Le surplus de tickets pourra, soit être utilisé l'année suivante, soit remboursé début juillet.

=> INSCRIPTIONS AUX REPAS

Afin de prévoir ses commandes, le traiteur nous impose une commande anticipée. **L'ainé de vos enfants devra donc remettre chaque jeudi à son titulaire une enveloppe (pour toute la famille) contenant les tickets pour les repas chauds de la semaine suivante.** Vous aurez soin de faire figurer sur ceux-ci le **nom** et le **prénom** de chaque enfant, ainsi que la **date** du repas. Aucune inscription au repas complet n'est possible en dehors du jeudi (exceptionnellement le vendredi matin) , vous devez donc absolument anticiper les besoins de votre enfant pour la semaine suivante en matière de repas. En cas d'oubli de votre part, **le repas « tartines » reste bien entendu possible** (il peut donc s'avérer utile d'avoir toujours quelques tickets « tartines » à la maison !).

Les tickets « tartines » seront quant à eux placés chaque jour dans la boîte à tartines et ramassés par le surveillant lors du repas.

2 . LES FORFAITS

Cette formule concerne plus particulièrement les parents des enfants qui prennent tous les jours le repas à l'école et vise à simplifier leur organisation. Une fois le paiement réalisé, l'inscription au repas sera automatique pour tous les jours de la période concernée. Hormis pour le forfait « tartines », **il est toutefois possible de décommander ces repas en cas de maladie ou d'absence** (voir plus bas).

- Forfait **tartines (surveillance)** annuel (du 01/09/2021 au 30/06/2022) : **36€ par enfant**. Aucun remboursement ne sera toutefois effectué pour les jours où l'enfant ne sera pas présent, ou pour lesquels un autre repas serait commandé (potage ou repas complet).

* Forfait **repas chauds** pour la 1^{re} période (du 01/09/2021 au 24/12/2021)

- Repas complets primaire : **263,9 €**
- Repas complets maternelle : **258,1€**
- Potage : **95,7 €**

Les deux journées pédagogiques ont été décomptées du forfait, ainsi que le 27 septembre et le 11 novembre.

=> Ces montants sont également à verser, dès que possible, sur le compte bancaire des repas (voir n°1) en indiquant « Forfait repas + nom de (des) l' enfant (s) ».

=> ANNULATION des REPAS

=> Si votre enfant est malade ou absent, un ticket vous sera rendu uniquement si vous me prévenez **personnellement entre 8h et 9h le matin même**. Vous pouvez donc me contacter le matin en direct à l'école ou **de préférence par SMS** (cela me permet de garder une trace pour éviter d'oublier de rendre certains tickets !). Si vous avez un n° de GSM étranger (ou pas) , vous pouvez également me prévenir **par mail** (veronique.collin@ecoleattert.be) . Lorsque vous me prévenez de l'absence d'un enfant, merci aussi de préciser **explicitement** s'il y a un ou plusieurs repas à annuler.



=> Les enseignants ne pouvant vérifier chaque matin si les élèves absents sont inscrits au repas ou pas, **il faut donc une démarche de votre part à mon attention uniquement**. Les titulaires ont pour consigne de n'accepter aucune annulation. La volonté est en effet de les dégager de ces démarches administratives pour pouvoir pleinement s'occuper de la gestion de leur classe. **Les tickets récupérés sont généralement remis aux enfants à chaque fin de période**. En cas d'erreur ou d'oubli de ma part concernant des repas annulés mais où les tickets ne sont pas restitués, **n'hésitez surtout pas à me le signaler !**

Merci pour votre compréhension et le respect de ces consignes, indispensables pour le bon fonctionnement de ce service des repas.

Avec mes plus cordiales salutations,

Véronique Collin,
Directrice